



PAYS DE LA LOIRE

CAHIER DES CHARGES
Action Collective Régionale Travailleurs Handicapés en ESAT
2020

« Sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes en situation de handicap »

Action proposée en partenariat avec l'**ARS Pays de la Loire**



Et la

Direction Régionale Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité des Pays de la Loire

Proposition à retourner impérativement pour le :

4 Novembre 2019

Par voie postale (1 seul exemplaire) et par voie électronique à :

UNIFAF / Délégation Régionale Pays de la Loire
à l'attention de Nathalie BARON-MAZAURY
CS 30225
1, Rue Marguerite Thibert
44202 NANTES CEDEX 2

pays-de-la-loire@unifaf.fr

Unifaf, délégataire de l'OPCO Santé

Tél : 02 40 89 03 43 / Fax : 02 40 89 97 50 • www.opco-sante.fr

1 rue Marguerite Thibert • CS 30225 • 44202 Nantes Cedex 2 • Siren : 479 939 449

COMMANDITAIRE

Unifaf est, par délégation, depuis le 1^{er} avril 2019 chargé de représenter l'OPCO de la Santé.

UNIFAF Pays de la Loire représente :

1 431 établissements adhérents (ex : associations, fondations,...) à but non lucratif, gestionnaires d'établissements sanitaires, médico sociaux et sociaux (ex : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite, maisons d'enfants à caractère social, instituts médicopédagogiques,...), qui emploient plus de **50 253 salariés**.

et va accueillir :

les branches de l'hospitalisation privée (FHP et SYNERPA), du thermalisme et de la santé au travail (PRESANSE).

Dans le cadre du développement des actions de formation destinées aux travailleurs handicapés en ESAT, UNIFAF propose chaque année des actions de formation répondant à des besoins identifiés dans les établissements.

Ces actions sont financées dans le cadre des Fonds mutualisés ESAT.

CONTEXTE

La lutte contre les violences faites aux femmes a été érigée en grande cause du quinquennat. La loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (modifiant l'article L114-3 du code de l'action sociale et des familles) pose le principe de la mise en place d'actions de sensibilisation, de prévention et de formation à destination des professionnels et des personnes en situation de handicap ainsi que leurs aidants, concernant les violences, notamment sexuelles. Ces actions ont pour objet de favoriser le repérage et la prise en charge de ces violences, afin d'en diminuer le nombre. Les données chiffrées dont nous disposons montrent, en effet, que les femmes en situation de handicap sont proportionnellement plus nombreuses à subir des violences, que ce soit dans le milieu familial ou autres. Selon un rapport de l'ONU, quatre femmes handicapées sur cinq seraient victimes de violences. De surcroît, les violences subies par les femmes en situation de handicap ne se limitent pas aux violences physiques, sexuelles et psychologiques, elles sont aussi économiques, verbales et médicales.

Cette action aura donc pour objectif de sensibiliser les travailleurs handicapés à cette problématique et à les guider dans les actions qu'ils peuvent entreprendre que ce soit en matière de prévention ou de protection.

OBJECTIFS DE FORMATION

A l'issue de cette formation, le participant sera en capacité de :

- Comprendre les différents types de violences subies par les femmes
- Connaître le cadre réglementaire et législatif
- Repérer ces violences et les signaler
- Savoir les conduites à tenir en situation de violence

PUBLIC BENEFICIAIRE

- **Public** : Travailleurs en situation de handicap - ESAT
- **Pré-requis** : Aucun

DUREE ET DEROULEMENT

- **Durée et rythme** : à titre indicatif, 2 journées
- **Déroulement de l'action** : Plusieurs sessions seront à programmer en 2020 sur les départements de la Région Pays de la Loire
- **Nombre de participants** : 8 stagiaires maximum par groupe
- **Organisation logistique** Les journées de formation se dérouleront au sein des ESAT concernés par cette action de formation. Le prestataire se chargera **de prévoir l'organisation logistique** en amont avec chaque ESAT ainsi que l'organisation **administrative de la formation** (envoi des convocations et remise des attestations). Les salles proposées devront être **accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

TITRE RETENU POUR L'ACTION

L'organisme de formation est libre de proposer un titre d'action différent de celui mentionné plus haut si celui-ci lui paraît de nature à permettre compréhension des objectifs de l'action.

ORGANISATION LOGISTIQUE & ADMINISTRATIVE

UNIFAF, délégataire de l'OPCO Santé, assure la diffusion de l'information sur les Actions Collectives Régionales via les pages régionales du site internet www.opco-sante.fr. UNIFAF enregistre les inscriptions, valide la liste des stagiaires retenus.

- L'organisation administrative de cette action sera assurée par le prestataire : contact en amont avec les ESAT concernés, envoi des convocations, gestion des annulations et des remplacements

Les modalités de gestion administrative seront précisées dans une convention cadre qui sera signée entre l'organisme de formation et UNIFAF, délégataire de l'OPCO Santé.

Le prestataire s'engage à :

- Désigner une personne responsable de l'organisation logistique et administrative
- Prendre en charge l'organisation logistique : organiser la mise à disposition par l'ESAT d'une salle de formation accessible aux personnes en situation de handicap en privilégiant si possible l'accueil dans ses locaux, équipement (PC, tablette, video-projecteur...), organisation des repas pris en commun avec les stagiaires
- Prendre en charge l'organisation administrative : gestion des annulations et remplacements, envoi des convocations et remises des attestations de formation
- Réaliser l'évaluation de la formation (questionnaire de fin de formation dématérialisé)

Le coût de prise en charge de l'organisation logistique et administrative pourra être intégré dans le coût pédagogique, mais devra être indiqué distinctement.

PROPOSITION PEDAGOGIQUE

Il convient que les propositions fassent apparaître clairement :

➔ **L'organisme de formation** : raison sociale, adresse complète, N° Siret, N° DA, [référencement Data Dock](#), effectif global, couverture territoriale, coordonnées de l'interlocuteur en charge de l'organisation logistique et administrative

➔ **Les références de l'organisme de formation**

Références de l'organisme de formation en rapport avec l'action souhaitée et les caractéristiques des stagiaires accueillis :

Intitulé des actions réalisées (dates)	Noms des établissements bénéficiaires	Type de public bénéficiaire

Références des intervenants, pressenti(s) et suppléant(s), pour la formation proposée (en respectant le tableau ci-dessous)

Nom et Prénom	Diplômes, expériences professionnelles significatives	Expériences d'animation de formation (intitulé, année, établissement et public bénéficiaire)	Nature du contrat (CDD - CDI – autres)
1 -			
2 -			
3 -			

Nom et prénom du Responsable Pédagogique de l'action :

➤ Le Projet pédagogique

- La compréhension du contexte et de la demande
- L'architecture du dispositif
- La durée et le rythme de la formation
- Les prérequis eu égard au public visé
- La description détaillée et séquencée du déroulé pédagogique **en précisant pour chaque séquence (à minima par demi-journée) :**
 - Les objectifs pédagogiques
 - Les durées (en heures) et rythme
 - Les contenus pédagogiques
 - Les méthodes et moyens pédagogiques
 - Les supports pédagogiques utilisés, les outils concrets et opérationnels transmis
 - Le dispositif d'évaluation prévu
 - Le nom et qualité des intervenants

L'organisme de formation pourra faire appel, pour **une intervention ponctuelle, à une association spécialisée** dans la lutte des violences faites aux femmes

➤ Les modalités d'évaluation de l'action

- **Un bilan oral.** Assuré par le formateur, ce bilan de fin de formation « à chaud » a pour objet d'évaluer la pertinence du dispositif au regard des attendus et des améliorations à apporter. En fonction de ses disponibilités, UNIFAF se réserve le droit de présence lors d'un bilan de fin de formation en présence des stagiaires.
- **Un questionnaire de fin de formation.** Celui-ci permet de mesurer à chaud l'appréciation de la formation par les stagiaires
- **Un rapport d'évaluation** détaillé incluant une analyse de la prestation mise en œuvre sur les points suivants :
 - Déroulement de l'action

- Dynamique du groupe (motivations, attentes, participation, homogénéité...)
- Modalités pédagogiques (pertinence du contenu, du rythme, des choix pédagogiques...)
- Organisation logistique et matérielle de l'action
- Evaluation des acquis : modalités et niveau d'atteinte des objectifs pédagogiques
- Autre effets produits par l'action, par exemple : travaux réalisés en intersession, production de plan d'action...
- Préconisations d'amélioration
- Autres besoins de formation repérés

Le prestataire a la possibilité de faire toute proposition qui compléterait les modalités d'évaluations citées ci-dessus.

PROPOSITION FINANCIERE

La proposition devra indiquer **le coût détaillé de l'action (TTC)**, incluant notamment :

- L'ingénierie et l'animation pédagogique
- Les déplacements et hébergements éventuels des intervenants,
- La location de salles et matériels divers,
- La gestion administrative : envoi des convocations, gestion des annulations et des remplacements, remise des attestations de formation,
- Les supports remis aux stagiaires ainsi qu'un exemplaire à UNIFAF, délégataire de l'OPCO Santé, et la production par le formateur d'un rapport d'évaluation remis à UNIFAF, délégataire de l'OPCO Santé.

La proposition est susceptible d'être déployée par une autre délégation régionale d'UNIFAF ou par un établissement adhérent aux mêmes conditions financières (excepté les frais de déplacements et d'hébergement et les frais de location de salle et matériels divers), sans qu'une nouvelle procédure d'appel à proposition soit nécessaire.

DEPOT ET SELECTION DES CANDIDATURES

Date limite de dépôt : _____ **4 Novembre 2019**

Nous vous demandons de nous faire parvenir :

1 version papier à :

UNIFAF, délégataire de l'OPCO Santé,
Délégation Pays de la Loire
1 rue Marguerite Thibert
CS 30 225
44202 Nantes cedex 02

1 version par voie électronique à

pays-de-la-loire@unifaf.fr.

Les critères de sélection sont les suivants :

- **Organisme de formation** : connaissance du secteur et référence de l'organisme de formation en lien avec la thématique A.C.R. expérience et référence de l'équipe pédagogique actions en lien avec le thème
- **Organisation et offre financière** : offre financière, offre logistique et matérielle, durée et rythme de l'action
- **Offre pédagogique** : compréhension et restitution de la demande, adéquation entre les objectifs du cahier des charges et les contenus proposés, progression pédagogique et pertinence du contenu, pertinence des méthodes, des moyens et des supports pédagogiques, processus d'évaluation, actions de suivi et/ou propositions complémentaires

Après une première sélection sur dossier, UNIFAF, délégataire de l'OPCO Santé, pourra solliciter un échange avec les organismes présélectionnés.

Pour toute information complémentaire :

Nathalie BARON-MAZAURY
Secrétaire Générale de Région
nathalie.baron-mazauryl@unifaf.fr